Répertoire spécifique

Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes restreinte GPL (habilitation)

RS7843 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31828, 24189
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

155 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 155 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFT FC	30540504500637	Former et organiser l'évaluation
AFT FC	30540504500660	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500702	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500744	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500785	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC TOULOUSE	30540504500421	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500017	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500025	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500041	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500066	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 155 partenaires habilités : https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7843-certificat-de-formation-de-conducteur-adr-specialisation-citernes-restreinte-gpl-habilitation/partenaires

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les conducteurs des véhicules transportant en citernes des matières dangereuses désignées par les codes ONU N° ONU 1011, 1075, 1965, 1969 et 1978 doivent (obligation réglementaire) détenir un certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes restreinte GPL, attestant qu'ils ont suivi une formation et réussi un examen portant sur les exigences spéciales auxquelles il doit être satisfait lors du transport de ces marchandises dangereuses.

L'habilitation "Certificat de formation spécialisation citernes restreinte GPL" vient compléter les connaissances d'un conducteur détenteur d'un certificat de formation conducteur ADR, aux fins d'être certifié pour le transport de marchandises dangereuses en citernes désignées par les codes ONU N° ONU 1011, 1075, 1965, 1969 et 1978.

Cette certification a pour objectifs essentiels de sensibiliser les conducteurs aux risques présentés par le transport en

citernes des marchandises dangereuses désignées par les codes ONU N° ONU 1011, 1075, 1965, 1969 et 1978 et de leur inculquer les notions de base indispensables pour minimiser le risque d'incident et, s'il en survient un, pour leur permettre de prendre les mesures qui sont nécessaires pour leur propre sécurité et pour celle du public et pour la protection de l'environnement, ainsi que pour limiter les effets de l'incident.
Cette formation de conducteur ADR - spécialisation citernes restreinte GPL et l'examen associé sont obligatoirement réalisés par un organisme agréé par le Ministre chargé des transports de matières dangereuses (Mission des transports de matières dangereuses).
La réussite de l'examen entraîne la délivrance d'un certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes restreinte GPL (durée de validité identique à celle du certificat de formation de conducteur ADR).
Cette formation, associée
à l'examen, et la délivrance du certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes restreinte GPL font l'objet d'une obligation réglementaire qui découle de règlements internationaux sur le transport de marchandises dangereuses qui harmonisent les transports de marchandises dangereuses au sein et entre les pays signataires de l'accord. Ce cadre spécifique nécessite donc l'usage d'appellations liées aux
obligations de l'application de ces règlements internationaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Adapter la conduite d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses en citerne, en tenant compte des mouvements du chargement et de leurs effets sur la stabilité et le comportement du véhicule, afin de prévenir les pertes de contrôle et les accidents liés à la circulation.
S'assurer que les caractéristiques du véhicule, de la citerne et des équipements associés répondent aux prescriptions réglementaires applicables, en tenant compte des marchandises relevant des numéros ONU couverts par la spécialisation GPL, afin de contribuer à la conformité et à la sécurité du transport.
Appliquer les prescriptions et les précautions de sécurité propres aux opérations de remplissage et de vidange des citernes, en tenant compte des marchandises relevant des numéros ONU couverts par la spécialisation GPL, des modes opératoires et des équipements utilisés, afin de prévenir les risques lors des transferts de produits.
Appliquer les prescriptions réglementaires propres au transport en citernes des marchandises relevant des numéros ONU couverts par la spécialisation GPL, notamment en matière de signalisation, de documentation, de circulation et de stationnement, en tenant compte des caractéristiques des marchandises transportées, afin d'assurer la conformité et la sécurité des opérations.
Adopter les comportements adaptés à la situation et mettre en œuvre les premières mesures de sécurité appropriées en cas d'incident ou d'accident impliquant une citerne transportant des marchandises relevant des numéros ONU couverts par la spécialisation GPL, en tenant compte des risques propres à ces marchandises et aux équipements de la citerne, afin de protéger les personnes et de limiter les conséquences de l'événement sur les biens et l'environnement.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
Directive 2008/68/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'un « Certificat de Formation conducteurs - ADR » dont la limite de validité (5 ans) n'est pas dépassée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Les certifications (certificats de formation de conducteur ADR) sont délivrées uniquement par des personnes habilitées par le Ministre chargé des transports de matières dangereuses (Mission des transports de matières dangereuses) pour réaliser l'évaluation.
Matérialisation officielle de la certification : Certificat de formation de conducteur ADR délivré par l'organisme de

formation agréé et fabriqué par l'Imprimerie Nationale.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2031
Date de dernière délivrance possible	31/12/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5632

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7843/